

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 034-263400194-20230426-410-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODEVE - TERRAULT

Séance du 25 avril 2023,

L'an deux mille-vingt-trois et le 25 avril à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente.



Présents : Gaëlle LEVEQUE, Michel PANIS, Laurent MAITRE, Monique GALEOTE, Ahmed KASSOUH, Marc PIMPETERRE, Gilbert MARTINEZ

Délibération n° 410

Objet :

Budget Prévisionnel 2023 du CCAS

Représentés : Marie-Pierre DELCROIX donne procuration à Gaëlle LEVEQUE

Non représentés : Fatiha ENNADIFI, Michèle NICOL, Damien ALIBERT, Magali STADLER, Marie THOMANN,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 11 avril 2023 de la ville de Lodève, relative au budget communal 2023,

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 24 mars 2023 et à la délibération relative à l'affectation des résultats 2022, le Budget Primitif du CCAS se présente de la façon suivante :

En fonctionnement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
011 – Charges d'exploitation	18 621,60 €	002 - Reprise excédent antérieur	302,30 €
012 – Charges personnels	102 369,00 €	74 – Participation et subvention	126 100,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	11 512,00 €	75 – Autres produits gestion courante	6 100,00 €
<u>Total</u>	132 502,60 €	<u>Total</u>	132 502,60 €

En investissement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
21 – Immobilisations incorporelles	27 927,35 €	001 – Reprise excédent antérieur	27 927,35 €
<u>Total</u>	27 927,35 €	<u>Total</u>	27 927,35 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 034-263400194-20230426-410-DE



Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2023 du CCAS tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 26 avril 2023

Pour copie conforme

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

La Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

Par délégation
La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Monique GALEOTE



Signé par : Monique GALEOTE
Date : 26/04/2023
Qualité : Vice Présidente du CCAS